

Il s'agissait probablement du **sujet** le plus attendu du conseil municipal des Monts d'Aunay (Calvados) du jeudi 22 juin 2023. Il a en tous cas été le plus discuté.

Ce sujet, c'est celui de **l'octroi de la protection fonctionnelle** à Christine Salmon, maire de la commune. Cette protection, si elle est accordée par le conseil municipal, permet alors la **prise en charge par la commune des frais de procédure et d'avocat**, au besoin.

Bis repetita ?

Seulement, un premier vote semblable avait déjà eu lieu en février 2022, poussant le conseiller de la minorité Patrick Saint-Lô à s'interroger dès que le sujet a été abordé. « Pourquoi recommencer ce vote ? De nouvelles plaintes ont-elles été déposées ? »

Christine Salmon a alors répondu qu'elle n'avait « **pas donné suite** à ce premier cabinet d'avocat en 2022 », et qu'elle n'avait ainsi « **pas utilisé** la première protection fonctionnelle », d'où l'intérêt d'un nouveau vote.

Et contrairement au premier, la maire a indiqué choisir cette fois de **ne pas participer au vote et de sortir de la salle** « afin de laisser la place au débat. Je ne suis pas obligée de le faire, mais je trouve cela plus respectueux ».

Ciblée sur les réseaux sociaux

C'est alors le premier adjoint, Nicolas Baray, qui a pris la présidence de la séance.

Après avoir rappelé l'intérêt et les conditions nécessaires à la protection fonctionnelle – c'est-à-dire qu'un maire ou un élu municipal soit **victime de violences, menaces ou outrages** (injures ou diffamations comprises) -, celui-ci a rappelé que « depuis deux ans, la maire est la cible d'attaques, de railleries, des moqueries répétées, et à des interpellations visant à la discréditer », pointant notamment la page Facebook du collectif « Notre école ne peut pas s'appeler Pierre Lefèvre », créé suite à la décision d'attribuer ce nom à l'école aunaise.

Vidéos : en ce moment sur Actu

« Aujourd'hui, c'est à chacun d'entre vous de déterminer en votre âme et conscience **s'il s'agit de violences**, et si la maire peut bénéficier de cette protection », a-t-il ensuite adressé aux conseillers.

Christine Salmon : « Je veux juste que ça s'arrête »

Après coup, Christine Salmon s'est dite « confortée, chanceuse de pouvoir ainsi compter sur le soutien de la majorité, je remercie chaleureusement les conseillers ». Elle est ensuite revenue sur les raisons qui l'ont poussée à effectuer cette seconde demande de protection fonctionnelle. « Cela fait deux ans que je suis attaquée, que les faits se reproduisent, et vont de plus en plus loin... Avec la répétition, je considère que c'est de l'acharnement, je me sens harcelée. Je suis constamment citée, traitée de menteuse, alors que c'est une décision du conseil. C'est bien sûr très pesant, très difficile à vivre, cela joue au niveau du moral. C'est de la violence psychologique. »

Le premier édile dit suivre actuellement les conseils d'une avocate, avant de prendre une décision concernant la suite. « Je suivrai ses conseils. Mais désormais, je veux juste que ça s'arrête. »

Un vif débat

Romain Tréfeu, autre conseiller de la minorité, s'est ensuite dit « **contre cette délibération** », après avoir précisé que « de par sa fonction, un maire doit **apaiser et rassembler**. La maire aurait dû suspendre la dénomination de l'école dès qu'elle a eu connaissance des faits reprochés à Pierre Lefèvre. Il y a aussi eu des manquements, notamment lorsqu'elle avait dit lors du vote avoir l'accord et le soutien de l'équipe pédagogique pour cette nomination alors que ce n'était pas le cas. Elle dit souffrir, mais pense-t-on à la souffrance des victimes ? »

À contrario, Thierry Annaert, de la majorité, s'est prononcé **en faveur** d'un octroi de la protection.

” Il y a eu des choses inadmissibles sur les réseaux sociaux. Je trouve normal que la maire ait cette protection, les cadres sont largement justifiés pour qu'elle en bénéficie.

Enfin, Patrick Saint-Lô a pointé au sujet de cette demande « un **écran de fumée** visant à se victimiser et ne pas reconnaître les manquements qu'il y a eu ».

Il a ensuite demandé un vote à bulletin secret. Le conseil l'a cependant refusé à la majorité, puis a voté **en faveur de l'octroi de la protection fonctionnelle**, malgré deux voix contre et trois abstentions. Patrick Saint-Lô n'a, quant à lui, pas souhaité prendre part au vote.

Le collectif « Notre école ne peut pas s'appeler Pierre Lefèvre » réagit

Après la séance du conseil municipal, et le vote de la protection fonctionnelle accordée à Christine Salmon, le collectif « Notre école ne peut pas s'appeler Pierre Lefèvre », représenté par Philippe Sicot et François Hanesse, a réagi.

« Les accusations de la maire ne sont qu'un rideau de fumée, elle souhaite attirer l'attention sur des soi-disant violences pour surfer sur la vague des maires harcelés », lance Philippe Sicot. « Notre collectif est du côté des victimes des violences de Pierre Lefèvre, nous avons une quinzaine de témoignages sous serment. Pour nous, la présomption d'innocence de Pierre Lefèvre n'existe pas, on sait ce qu'on a vécu. On ne lutte pas contre Pierre Lefèvre, ni Christine Salmon, ni le conseil municipal, mais contre la nomination de l'école. »

« On ne met pas à l'honneur quelqu'un qui n'est pas tout blanc. Sur le plan symbolique, c'est catastrophique », ajoute François Hanesse.

Tous deux disent attendre désormais le jugement du tribunal administratif, qui confirmera ou non la décision d'attribuer le nom de Pierre Lefèvre à l'école. « On n'a pas peur de perdre, on a peur de ne pas gagner, car le tribunal peut nous donner tort sur la forme mais non sur le fond. À partir de maintenant, on va se concentrer uniquement sur notre objectif et rien d'autre, afin de ne pas entrer dans le jeu de la maire qui cherche à déplacer le problème et à se victimiser. Mais on ne s'habituerait jamais au fait que Pierre Lefèvre ait son nom au fronton d'une école. »

Dès le retrait de la plaque, François Hanesse et Philippe Sicot s'engagent à dissoudre le collectif et à retirer tous ses comptes des réseaux sociaux.

Suivez toute l'actualité de vos villes et médias favoris en vous inscrivant à [Mon Actu](#).